



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Pont Sainte Maxence

**MAIRIE DE RHUIS**

**2023/10**

**Pose de Chambre opérateur + 2 fourreaux PVC sur 1039ml – RD 123 route de l'Oise**

## **ARRETE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Rhuis,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213.6,  
Vu le livre 1<sup>er</sup>, 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu la demande présentée par la société **NGE INFRANET**, en date du **04 mai 2023**, sollicitant l'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux,

Considérant qu'il convient d'autoriser les travaux sur tout le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et le dépassement seront interdits à l'emplacement des travaux pour les véhicules légers et les poids lourds. **La vitesse sera limitée à 30 km/h.**

**Article 2** : Les travaux auront lieu à compter du **lundi 15 mai 2023 jusqu'au lundi 31 juillet 2023**, de 8 heures à 18 heures.

**Article 3** : La signalisation matérialisant cette mesure sera placée à chaque extrémité de la voie par feux tricolores manuel sous la responsabilité et à la charge de la Sté société **NGE INFRANET**.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

**Article 5** : Le commandant de la Brigade de gendarmerie de Pont Sainte Maxence, ainsi que le Maire de Rhuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-préfecture de Senlis pour contrôle de légalité.

Fait à Rhuis, le 04 mai 2023  
2eme adjoint au Maire  
Marie-Thérèse PARASKEVAS

